

COMMUNE DE FOREST

(Région de Bruxelles Capitale)

Service extrascolaire



Votre correspondant : Nabil ABDI

Tél : 02/370 22 88

Courriel : nbl@forest.irisnet.be

Chers Parents,

Merci de trouver ci-dessous un résumé des dispositions prises afin que vos enfants puissent être accueillis durant les vacances d'été à **la plaine**. Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur, dans leur entièreté, peuvent être obtenus près le service extrascolaire ou sur le site internet de la commune.

La plaine est agréée par l'ONE, est réservée uniquement aux enfants domiciliés à Forest, est accessible aux enfants de deux ans et demi (à condition qu'ils fréquentent l'école maternelle et soient propres) à treize ans (s'ils sont encore en primaire).

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS

Les inscriptions se font :

- au service extrascolaire
 - du 5 au 23 mai pour la période allant du 7 juillet au 1^{er} août inclus
 - et du 2 au 13 juin pour la période allant du 4 au 22 août inclus,
- par l'apposition d'une vignette mutuelle sur la fiche d'inscription,
- par semaine complète,
- par la production d'une photo récente, format carte d'identité et sur laquelle est notée au verso l'identité complète de l'enfant
- par le paiement de la redevance.

Copie de la fiche d'inscription doit être présentée le premier jour de fréquentation de la plaine.

CONTACT

0499/588.037 uniquement quand la plaine fonctionne

REPAS

Aucun repas chaud n'est prévu.

Le midi un potage est donné aux enfants pour accompagner les pique-niques lors des congés d'automne, vacances d'hiver et congé de détente, sauf lors de sorties d'une journée complète. Vers 16 heures, ils reçoivent une collation.

COMMUNE DE FOREST

(Région de Bruxelles Capitale)

Service extrascolaire

ASSURANCE

Les enfants sont assurés contre les accidents par les soins de l'administration communale dans les limites prévues par le contrat de police (une fois le tarif INAMI).

SERVICE MEDICAL

Une infirmière s'occupe de veiller à l'hygiène et à la santé des enfants, elle assure les petits soins occasionnels nécessaires. Elle intervient aussi immédiatement en cas d'accident, prévient les parents et assure le relais jusqu'à l'arrivée de ceux-ci.

Un enfant malade ou fiévreux ne peut être accueilli.

GARDERIE

La garderie fonctionnera uniquement de 7h à 9h00 et de 16h à 17h45. Nous insistons fermement auprès des parents afin qu'ils soient respectueux de cet horaire.

Les enfants doivent être amenés entre 7 et 8h45 et repris entre 16 et 17h45. Aucun enfant ne sera accepté après 8h45 sauf convention prise à titre exceptionnel avec le Coordinateur.

Après 17h45, par enfant, pour tout quart d'heure entamé, les frais engendrés par un retard seront immédiatement réclamés aux parents sous forme d'un forfait de 7 €, limité à 5 € pour le premier quart d'heure si les parents préviennent le coordinateur avant 17h45 de leur probable retard.

A 18h45, les enfants non repris seront conduits au commissariat de police de la zone midi et les frais de garde seront réclamés.

COMPORTEMENT

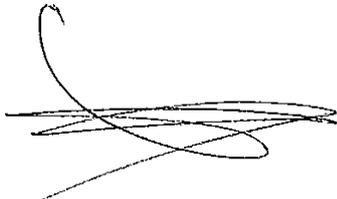
Le droit de fréquenter la plaine de vacances est subordonné à une bonne conduite.

REMARQUES

- Malgré toute l'attention du personnel d'accueil, il arrive parfois que les petits, généralement propres, se mouillent pendant la sieste. Il y a lieu d'apporter des vêtements de rechange.
- Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.
- L'administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de jeux et de jouets personnels ou de tout objet de valeur apportés par les enfants
- **L'enfant doit toujours avoir son abonnement STIB ou une carte de minimum 2 voyages dans son sac afin de pouvoir être utilisé lors des déplacements.**

Par le collège :

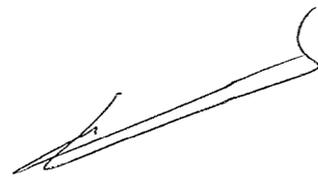
Le Secrétaire communal f.f.,



Betty MOENS

Pour le Bourgmestre :

L'Echevin délégué,



Ahmed OUARTASSI

FICHE DE SANTE

L'enfant souffre-t-il (de manière permanente ou régulière) de :

	OUI	NON	Si oui, quel est son traitement habituel. Comment réagir ? Quelles précautions particulières prendre ? Merci de compléter si nécessaire !
Diabète			
Maladie cardiaque			
Epilepsie			
Affection de la peau			
Incontinence			
Asthme			
Sinusite			
Bronchite			
Saignement de nez			
Maux de tête			
Diarrhée			
Autres ...			

- A-t-il/elle eu une maladie ou subi une intervention grave ? OUI / NON Si oui, laquelle ?
.....
- Est-il/elle allergique ?
- à des produits alimentaires? OUI / NON si oui, lesquels ?
.....
- à certains médicaments ? OUI / NON si oui, lesquels ?
.....
- à d'autres choses ? OUI / NON si oui, lesquelles ?
.....
- Porte-il/elle des lunettes ? OUI / NON
- Porte-il/elle un appareil auditif ? OUI / NON
- Souffre-t-il d'un handicap ? OUI / NON si oui, lequel ?
.....
- A-t-il été vacciné contre le tétanos (indispensable) ? OUI / NON
- Peut-il/elle participer à des activités sportives sans inconvénient, y compris baignades et jeux adaptés à son âge ? OUI / NON si non, lesquels ?
.....
- Avez-vous des remarques utiles à formuler concernant sa santé ?.....
.....
.....

NB : Si un médicament doit être administré durant la journée, joindre une attestation médicale précisant le nom du médicament, la posologie, la durée du traitement.

Le
Signature